

Accord de fourniture de Services de cloud McAfee

McAfee, LLC. (« McAfee») et le Client (comme identifié dans la Lettre d'octroi) acceptent l'Accord de fourniture de Services de cloud McAfee (« Accord d'abonnement »), les Conditions supplémentaires et les Conditions définies ci-dessous ou, autrement, incluses dans les Services de cloud ou le Logiciel appropriés (« Conditions supplémentaires ») et les conditions spécifiées dans la Lettre d'octroi. Si le Client n'accepte pas les conditions de la Lettre d'octroi, il/elle ne pourra pas accéder auxdits Services ou Logiciel ni les utiliser. En outre, le Client demandera immédiatement à McAfee d'annuler les Services de cloud définis dans la Lettre d'octroi avant d'accéder aux Services ou au Logiciel susmentionnés ou de les utiliser.

EN ACCÉDANT AUX Services de cloud OU AU LOGICIEL OU EN LES UTILISANT, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD (Y COMPRIS LES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES ET LA LETTRE D'OCTROI) POUR LE COMPTE DU CLIENT, ET VOUS CERTIFIEZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ PLEINE AUTORITÉ POUR CONTRAINDRE LE CLIENT À SE CONFORMER AUX PRÉSENTES.

1. **DÉFINITIONS.** Dans le cadre du présent Accord, les définitions suivantes s'appliquent :
 - a. Le terme « Accord » désigne le présent Accord d'abonnement, les Conditions supplémentaires applicables, la Lettre d'octroi et les documents disponibles sur le site web de McAfee et qui sont expressément intégrés par renvoi.
 - b. L'expression « Client annuel » désigne un Client ayant conclu un contrat annuel ou pluriannuel valide pour les Services de cloud.
 - c. « Partenaire de distribution » désigne le partenaire McAfee identifié dans la Lettre d'octroi par l'intermédiaire duquel le Client a acheté les Services de cloud.
 - d. L'expression « Logiciel client cloud » désigne un Logiciel qui permet au Client d'accéder aux Services de cloud et de les utiliser, et qui n'exécute aucune fonction sans accord de support actif ou abonnement aux Services de cloud, tel que l'exige l'offre spécifique. Le Logiciel client cloud est fourni dans le cadre d'un abonnement aux Services de cloud, et peut être défini ou non dans la Lettre d'octroi.
 - e. L'expression « Services de cloud » se réfère aux Services de cloud que McAfee fournit au Client tel que défini dans une ou plusieurs Lettres d'octroi. Pour accéder aux Services de cloud, le Client doit être muni d'un accord de support technique ou d'un abonnement actif, tel que l'exige l'offre spécifique.
 - f. Le terme « Contrôle » désigne la détention de la propriété effective de plus de cinquante pour cent (50 %) des droits de vote de la personne ou de l'entité habilitée à voter à l'élection des administrateurs, ou dans le cas où une entité n'est pas une entreprise, à l'élection de l'autorité de gestion correspondante.
 - g. L'expression « Données client » désigne les données fournies par le Client à McAfee par le biais du Logiciel, des Services de cloud, du Support et de tout autre produit ou service proposé dans le cadre du présent Accord. Les Données client comprennent les Données personnelles tel que défini à l'article 9 (Confidentialité).
 - h. « Documentation » désigne tout document explicatif créé par McAfee, sous forme imprimée, électronique ou en ligne et livré avec les Services de cloud ou le Logiciel.
 - i. L'expression « Lettre d'octroi » désigne un avis de confirmation écrit (électronique ou autre) qui est envoyé au Client par McAfee pour confirmer le Produit sous licence et le Support acquis, la Période de licence et d'autres détails relatifs à l'accès et l'utilisation. Une Lettre d'octroi comprend une Lettre de bienvenue ou tout autre document d'achat conclu entre le Client et McAfee ou un Partenaire de distribution pour le Produit sous licence.

- j. Le terme « McAfee » désigne (i) McAfee, LLC, dont les bureaux sont sis 2821 Mission College Blvd., Santa Clara, Californie 95054, Etats-Unis, si le Logiciel est acheté aux Etats-Unis (sauf dans les cas prévus au sous-alinéa (vi), ci-dessous), au Canada, au Mexique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud ou dans un pays des Caraïbes, (ii) McAfee Ireland Limited, dont le siège social est sis Pipers Way, Swindon, Wiltshire SN3 1NJ, Royaume-Uni, si le Logiciel est acheté en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, (iii) McAfee (Singapore) Pte Ltd., dont l'adresse commerciale est sise 69/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, si le Logiciel est acheté en Asie (à l'exception de la Chine (si le Logiciel est acheté en RMB) et du Japon) ou dans un pays d'Océanie, (iv) McAfee Co. Ltd., dont les bureaux sont sis Kokusai Building 5F, 1-1, Marunouchi 3-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, 100-0005, Japon, si le Logiciel est acheté au Japon, (v) McAfee (Beijing) Security Software Co. Ltd., dont l'adresse commerciale est sise Room IIA/B, 1er étage, N° 999 Ying Lun Road, Zone franche de Waigaoqiao, Pudong, Shanghai, 200131 Chine, si le Logiciel est acheté en Chine (en RMB), ou (vi) McAfee Public Sector LLC, dont les bureaux sont sis 2821 Mission College Blvd., Santa Clara, Californie 95054, USA, Etats-Unis, si le Logiciel est acheté par le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement de l'Etat ou local, un organisme de santé ou un établissement d'enseignement aux Etats-Unis.
- k. L'expression « Droits de propriété intellectuelle » désigne tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle (en vigueur partout dans le monde, quel que soit le support, créés dans le futur, pour toutes les versions et tous les éléments, quelle que soit la langue et pendant toute la durée desdits droits) découlant de la loi ou de la « common law », d'un contrat ou autre, et, en l'état ou non, y compris, sans limitation, les droits de brevet, les droits de copyright, les droits sur les secrets commerciaux et les droits de marque.
- l. L'expression « Période de licence » désigne, en rapport avec les Services de cloud ou le Logiciel, la période pour laquelle le Client a acquis le droit de bénéficier des Services de cloud ou du Logiciel, ou, en rapport avec le Logiciel client cloud, la période pour laquelle le Client a acquis le droit de bénéficier des Services de cloud accessibles via le Logiciel client cloud. La Période de licence initiale est définie dans la Lettre d'octroi.
- m. L'expression « Produit sous licence » désigne tous les Services de cloud, Logiciels ou Documentation auxquels le Client peut accéder de manière légitime grâce à une Lettre d'octroi valide.
- n. Le terme « Logiciel malveillant » désigne les applications, le code exécutable ou le contenu malveillant jugé nuisible par McAfee.
- o. L'expression « Client mensuel » désigne un Client muni d'un contrat mensuel valide pour les Services de cloud, sans engagement annuel ou pluriannuel.
- p. « Nœud » désigne tout équipement capable de traiter des données et inclut les types d'équipements informatiques suivants : postes de travail sans disque, postes de travail d'ordinateur personnel, postes de travail d'ordinateur en réseau, systèmes privés pour travailleurs à domicile/télétravailleurs, serveurs de fichiers et d'impression, serveurs de messagerie, dispositifs de passerelle Internet, serveurs SANS (Storage Area Network Server), serveurs de terminaux ou postes de travail portables connectés ou se connectant à un ou plusieurs serveurs ou au réseau. Pour les Services de cloud, ce terme désigne également une instance du Service de cloud spécifique ou le nombre d'Utilisateurs ou de postes disposant d'un accès auxdits Services de cloud.
- q. « Proxy ouvert » désigne un serveur HTTP qui permet un trafic par relais tiers ou proxy web.

- r. « Relais ouvert » désigne un serveur SMTP qui permet le relais tiers de messages e-mail.
- s. Le terme « Logiciel » désigne tout programme logiciel McAfee au format code d'objet concédé sous licence par McAfee dans le cadre du présent Accord, incluant les Mises à jour et Mises à niveau ou tout code d'objet fournis au Client.
- t. Le terme « Norme » désigne toute technologie généralement reconnue ou norme technique promulguée, distribuée, spécifiée ou publiée par une entité dont les activités comprennent le développement, la coordination, la promulgation, la modification, la réémission, ou encore la production de spécifications ou protocoles normalisés en vue d'une adoption par les fabricants de produits ou par le public. Les Normes comprennent la technologie « de facto » ou les normes techniques initialement introduites par une ou plusieurs entités, et dont l'adoption se généralise ensuite à d'autres entités dans d'autres produits ; comprennent les fonctionnalités caractérisées comme « obligatoires », « facultatives » et leurs équivalents ; et comprennent les versions désignées comme « préliminaires ».
- u. Le terme « Filiale » se rapporte à toute entité étant sous le Contrôle du Client, mais uniquement aussi longtemps que ledit Contrôle existe.
- v. « Support » désigne le support technique fourni selon la description des Conditions générales de Support technique et de Maintenance McAfee alors en vigueur, disponibles sur le site web de McAfee à l'adresse :
http://www.mcafee.com/us/support/support_terms_n_conditions.html.
- w. Le terme « Débit » se réfère à la quantité de données ou de fichiers envoyés par le Client par le biais des Services de cloud.
- x. Le terme « Mises à jour » est associé au contenu des Services de cloud ou du Logiciel et inclut sans limitation tous les fichiers DAT (l'expression « Fichiers DAT », également appelés fichiers de définition de détection ou fichiers de signatures, représente le code utilisé par les logiciels antimalware pour détecter et traiter les virus, les chevaux de Troie et les programmes potentiellement indésirables), les jeux de signatures, les mises à jour de stratégies et de bases de données pour les Services de cloud ou le Logiciel fournis généralement à la clientèle de McAfee dans le cadre du Support acquis et qui ne sont pas facturés ou commercialisés séparément par McAfee.
- y. Le terme « Mise à niveau » désigne tout ou partie des améliorations des Services de cloud ou du Logiciel fournies à la clientèle de McAfee dans le cadre du service de Support souscrit. La mise à niveau n'est pas facturée ou commercialisée séparément par McAfee.
- z. Le terme « Utilisateur » désigne une personne unique autorisée par le Client à utiliser les Services de cloud ou le Logiciel conformément à la licence du Client en vertu des présentes.

2. DROIT D'UTILISATION ET RESTRICTIONS.

- a. Droit d'accès et d'utilisation des Services de cloud. Sous réserve des conditions du présent Accord, McAfee accorde au Client un droit non exclusif, non transférable, mondial pour accéder aux Services de cloud décrits dans la Lettre d'octroi et les utiliser, jusqu'à concurrence du nombre d'Utilisateurs, de Nœuds, de Débit ou de toute autre mesure d'usage défini dans la Lettre d'octroi, pour un usage exclusivement professionnel interne du Client pendant la Période de licence. Sauf indication contraire de McAfee, les Services de cloud conçus pour être accessibles via le Logiciel tel qu'indiqué par McAfee ne sont accessibles que via ledit Logiciel.

- b. Licence d'installation et d'utilisation du Logiciel client cloud. Sous réserve des conditions du présent Accord, McAfee accorde au Client une licence non exclusive, non transférable, mondiale pour installer et utiliser le Logiciel client cloud fourni par McAfee au Client en rapport avec les Services de cloud, jusqu'à concurrence du nombre de copies indiqué dans la Lettre d'octroi, pour l'équipement détenu ou géré par le Client ou pour son compte, tel que requis dans le cadre de l'accès aux Services de cloud et leur utilisation décrits dans la Lettre d'octroi, pour un usage exclusivement professionnel interne du Client pendant la Période de licence. Conformément aux présentes, le Logiciel client cloud n'est pas vendu au Client, mais concédé sous licence. Le Client est autorisé à faire un nombre raisonnable de copies du Logiciel client cloud à des fins de sauvegarde, d'archivage ou de reprise sur sinistre pendant la Période de licence. Le Logiciel client cloud doit être désinstallé et détruit à la fin de la Période de licence convenue. Si le Client conclut un contrat stipulant qu'un tiers gère les ressources informatiques du Client (« Partie gérante »), le Client peut autoriser ladite Partie gérante à utiliser le Logiciel client cloud pour le compte du Client à condition que (a) la Partie gérante utilise uniquement le Logiciel client cloud et les Services de cloud pour les opérations internes du Client ; (b) la Partie gérante s'engage à respecter les conditions du présent Accord ; (c) le Client informe McAfee par écrit qu'une Partie gérante utilisera le Logiciel client cloud pour son compte et (d) le Client demeure responsable de toute utilisation par la Partie gérante du Logiciel client cloud et des Services de cloud.
- c. Mises à jour et Mises à niveau. Le Client doit avoir un abonnement actif aux Services de cloud ou un Accord de support actif relatif aux Services de cloud, le cas échéant, pour pouvoir recevoir les Mises à jour ou les Mises à niveau pour les Services de cloud, le Logiciel client cloud ou tout Logiciel en local.
- d. Licences utilisateur. Les Licences utilisateur ne peuvent être ni partagées ni utilisées par plus d'un (1) Utilisateur individuel, mais peuvent être réaffectées à de nouveaux Utilisateurs qui remplacent d'anciens Utilisateurs résiliés ou des Utilisateurs qui n'utilisent plus le Logiciel ou les Services de cloud.
- e. Filiales. Le Client peut autoriser ses Filiales à utiliser le Logiciel et les Services de cloud conformément aux conditions des présentes, mais uniquement lorsque l'entité est une Filiale du Client et à condition que (i) chaque Filiale accepte d'être liée par les conditions du présent Accord et (ii) le Client assume l'entière responsabilité de la conformité aux présentes et de toute violation de celles-ci par chaque Filiale.
- f. Restrictions. Le Client ne peut pas accéder au Logiciel ou aux Services de cloud ni les utiliser si le Client est un concurrent direct de McAfee, ou pour surveiller la disponibilité, la sécurité, les performances, la fonctionnalité, ou à des fins d'analyse comparative ou concurrentielle sans autorisation expresse écrite de McAfee. Le Client n'est pas autorisé à : (i) accorder de licence ou de sous-licence, vendre, revendre, transférer, attribuer, distribuer ou autrement exploiter commercialement ou mettre le Logiciel ou les Services de cloud à la disposition de tiers ; (ii) utiliser des systèmes comme Proxy ouvert ou Relais ouvert ; (iii) modifier, décompiler, reconstituer la logique ou copier le Logiciel ou les Services de cloud, ou l'un de ses composants ; (iv) utiliser le Logiciel ou les Services de cloud pour mener des activités frauduleuses ; (v) tenter d'obtenir un accès non autorisé au Logiciel ou aux Services de cloud, se livrer à des attaques par déni de service, ou causer des préjudices immédiats, matériels ou continus à McAfee, sa fourniture du Logiciel ou des Services de cloud, ou autres ; (vi) usurper l'identité d'une personne ou d'une entité ou prétendre une affiliation à une

autre personne ou entité ; (vii) utiliser le Logiciel ou les Services de cloud pour initier ou propager des Logiciels malveillants ; (viii) utiliser le Logiciel ou les Services de cloud à des fins qui constituent une violation de la loi ou de la réglementation en vigueur, des droits d'une personne ou d'une entité, ou du présent Accord ; (chaque disposition de (i) à (viii), étant une « Utilisation interdite »).

- g. Droits réservés. Les Services de cloud et le Logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, son code d'objet et son code source, qu'ils soient ou non communiqués au Client, sont des données strictement confidentielles de McAfee. McAfee ou ses donneurs de licence détiennent exclusivement et se réservent tous les droits, titres et intérêts sur les Services de cloud et le Logiciel, sans que le Client puisse en exercer aucun à l'égard des Services de cloud ou le Logiciel, y compris, sans s'y limiter, tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services de cloud ou le Logiciel, sauf dans la mesure des droits et des licences limités octroyés au Client par les présentes. Le présent Accord ne constitue en aucun cas un accord de vente, et aucun titre, droit de propriété intellectuelle ou droit de propriété des Services de cloud ou du Logiciel n'est transféré au Client en vertu des présentes. Le Client reconnaît et accepte que les Services de cloud et le Logiciel ainsi que l'ensemble des idées, méthodes, algorithmes, formules, processus et concepts utilisés dans le développement ou incorporés dans les Services de cloud et le Logiciel, toutes les Mises à jour et Mises à niveau futures, et tous les autres débogages, améliorations, révisions, corrections, HotFix, patches, modifications, perfectionnements, versions, fichiers DAT, jeux de signatures, mises à niveau, stratégies, bases de données et autres mises à jour des Services de cloud ou du Logiciel, tous les travaux dérivés sur la base de ce qui précède et toutes les copies de ce qui précède constituent les secrets commerciaux et la propriété exclusive de McAfee.
- h. Droit d'utilisation des Données client. Par la présente, le Client accorde à McAfee une licence limitée, non exclusive et gratuite pour l'accès aux Données client et leur utilisation pour permettre à McAfee : (i) de fournir au Client le Logiciel, les Services de cloud et le support technique pendant la Période de licence en vigueur ; (ii) d'entretenir ou d'améliorer les Services de cloud et le Logiciel et tout autre produit lié à la sécurité, notamment pour développer des Mises à jour et des Mises à niveau ; (iii) d'effectuer des recherches internes sur les solutions de protection contre les menaces, telles que l'amélioration de la détection de spam (à moins que le Client s'exclue de telles utilisations en utilisant les options de la console) ; (iv) de gérer l'Accord et (v) à des fins énoncées dans les politiques de confidentialité de McAfee disponibles à l'adresse <http://www.mcafee.com/common/privacy/english/>. En outre, le Client reconnaît et accepte l'utilisation ou le partage par McAfee de Données client agrégées, anonymes ou pseudonymisées (de telle sorte qu'elles ne permettent plus d'identifier le Client ou toute autre personne) dans le cadre d'un ensemble de statistiques plus vaste (par exemple, des statistiques décrivant l'entreprise, la quantité de trafic, les taux de réussite et autre) et que lesdites données ne constituent pas des Informations confidentielles.
- i. Logiciel « Open Source ». Le Logiciel peut inclure des composants (y compris, mais sans s'y limiter, des programmes, applications, outils, utilitaires, bibliothèques et autre code de programmation) qui sont mis à disposition par des tiers dans le cadre d'un modèle de licence de logiciel gratuit ou Open Source (« Code LOSG »). Les composants du Code LOSG inclus avec le Logiciel sont redistribués par McAfee conformément aux conditions de la licence du Code LOSG applicable pour lesdits composants. Votre

réception des composants du Code LOSG de McAfee dans le cadre du présent Accord n'étend ni ne diminue vos droits ou obligations définis par la licence du Code LOSG applicable aux composants du Code LOSG. Les copies des licences du Code LOSG pour les composants du Code LOSG inclus avec le Logiciel sont incluses avec la Documentation du Logiciel ou référencées dans celle-ci.

3. **VERSIONS BÊTA ET D'ÉVALUATION.** Si le Client a demandé une version d'évaluation du Logiciel ou des Services de cloud (« Produit d'évaluation ») ou dispose d'un accès au Logiciel ou aux Services de cloud identifiés comme n'étant pas généralement disponibles pour un usage commercial, tels que les versions « bêta » ou « d'évaluation » (« Produit bêta »), les dispositions de cette clause s'appliquent et prévalent sur d'autres conditions conflictuelles du présent Accord. L'utilisation du Produit d'évaluation par le Client est limitée à une période de trente (30) jours, sauf accord contraire écrit de McAfee, au cours de laquelle le Client peut accéder au Produit d'évaluation et l'utiliser uniquement à des fins d'évaluation interne en vue de décider d'acheter ou non le droit d'utilisation du Produit d'évaluation. McAfee se réserve le droit de modifier fondamentalement ou de mettre fin aux Produits bêta à tout moment et sans avertir préalablement le Client. Tout accès à un Produit bêta ou son utilisation est limité à l'évaluation interne des performances du Produit bêta par le Client. McAfee n'est en définitive aucunement tenu de publier une version quelconque du Produit Bêta. Le Client signalera à McAfee tout événement inhabituel, imprévu ou hors du commun observé dans le Produit bêta. McAfee n'est pas tenu de fournir du Support pour les Produits d'évaluation et bêta. Le Client reconnaît que les Produits d'évaluation et bêta peuvent contenir des erreurs, des défauts ou d'autres problèmes susceptibles d'entraîner des dysfonctionnements ou d'autres pannes du système, des violations de sécurité, des interruptions ou des fuites de données. PAR CONSÉQUENT, LES PRODUITS D'ÉVALUATION ET BÊTA SONT FOURNIS AU CLIENT UNIQUEMENT « EN L'ÉTAT ». EN OUTRE, MCAFEE DÉCLINE TOUTE GARANTIE ET RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC LESDITS PRODUITS D'ÉVALUATION ET BÊTA. LE CLIENT ASSUME TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS D'ÉVALUATION ET BÊTA. LORSQUE LA RESPONSABILITÉ CIVILE NE PEUT PAS ÊTRE EXCLUE MAIS LORSQU'ELLE PEUT ÊTRE LIMITÉE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE MCAFEE ET DE SES DONNEURS DE LICENCE EST LIMITÉE À LA SOMME DE CINQUANTE (50) DOLLARS AMÉRICAINS AU TOTAL (OU À LA VALEUR ÉQUIVALENTE ACTUELLE DANS LA DEVISE LOCALE APPROPRIÉE).
4. **OBLIGATIONS DU CLIENT**
- a. Le Client est responsable de toutes les activités effectuées dans les comptes du Logiciel, des Services de cloud et de Support du Client. Le Client fournira à McAfee toutes les informations et l'assistance nécessaires pour fournir le Logiciel ou les Services de cloud ou permettre leur utilisation par le Client. Le Client doit aviser immédiatement McAfee : (i) de toute utilisation du compte non autorisée ou de toute autre violation présumée de la sécurité ; (ii) de toute utilisation, reproduction ou distribution non autorisée du Logiciel, de la Documentation ou de Données client ; et (iii) des performances inhabituelles du Logiciel ou des Services de cloud observées par le Client.
 - b. Le Client s'engage d'obtenir tous les droits et autorisations nécessaires auprès des Utilisateurs. Le Client déclare et garantit que : (i) le Client détient les droits légaux et les autorisations applicables pour fournir des Données client à McAfee, (ii) le Client respecte toutes les lois en vigueur pour le traitement et le transfert de Données client à McAfee et (iii) le Client conserve des sauvegardes appropriées des Données client. Le Client assume l'entière responsabilité de l'exactitude, la qualité, l'intégrité, la légalité, la fiabilité et la pertinence de toutes les Données client. Les Services de cloud reposent

sur les Données client telles qu'elles sont fournies par le Client, et McAfee n'est pas responsable du contenu des Données client. McAfee décline toute obligation de corriger ou de modifier des Données client.

- c. Selon le besoin, le Client s'engage à fournir à McAfee des informations de contact pour l'administrateur système du Client, qui est autorisé à fournir les informations requises pour configurer et gérer les Services de cloud (« Administrateur système »). Selon les Services de cloud acquis, McAfee s'engage à fournir au Client un code d'accès confidentiel pour l'outil d'administration, qui sera seulement accessible par l'Administrateur système.
 - d. Le Client s'engage à fournir des informations à jour et complètes sur les Utilisateurs de compte, nécessaires à McAfee pour gérer le compte du Client. Le Client s'engage à accepter les E-mails McAfee relatifs à la réception des Services de cloud par le Client à l'adresse e-mail indiquée par son Administrateur système.
 - e. Le Client accepte que McAfee puisse s'appuyer sur toutes les informations fournies à McAfee par le Client. McAfee peut fournir tous les avis, déclarations et autres communications résultant du présent Accord (sauf mentions légales) au Client, par E-mail, annonce sur les Services de cloud ou autre transmission électronique.
5. **SERVICE DE SUPPORT TECHNIQUE.** Les conditions générales en vigueur pour le Support technique et la Maintenance McAfee s'appliquent au Logiciel et aux Services de cloud. Les conditions générales pour le Support technique et la Maintenance McAfee sont incluses à titre de référence et sont disponibles à l'adresse : http://www.mcafee.com/us/support/support_terms_n_conditions.html.
6. **DURÉE, RÉILIATION ET DURÉES DE LICENCE.**
- a. Durée. La durée du présent Accord reste en vigueur jusqu'à la résiliation de toutes les Périodes de licence, sauf résiliation anticipée conformément aux présentes.
 - b. Résiliation.
 1. L'une ou l'autre des Parties peut résilier le présent Accord pour un motif valable immédiatement après notification à l'autre Partie lorsque l'autre Partie commet une violation majeure des présentes et ne remédie pas à ladite violation dans les cinq (5) jours ouvrables après la réception de l'avis écrit spécifiant la violation.
 2. Le présent Accord se termine automatiquement et sans préavis dans le cas où (a) le Client fait l'objet d'une Procédure de faillite involontaire qui n'est pas rejetée ou autrement révoquée dans un délai de trente (30) jours à compter de son lancement, ou (b) le Client lance volontairement une Procédure de faillite ou y adhère. Aux fins du présent Article, l'expression « Procédure de faillite » désigne toute insolvabilité, cession, liquidation, dissolution, faillite, réorganisation, restructuration, mise sous séquestre, cession en faveur de ses créanciers ou toute autre procédure similaire, qu'elle soit volontaire ou non, en vertu de la loi en vigueur, y compris, sans limitation le Code américain des faillites ou tout autre équivalent étranger.
 3. Si le Client fait l'objet d'un changement de Contrôle, McAfee peut, à tout moment et à sa seule discrétion, résilier le présent Accord à compter de la date de prise d'effet du changement de Contrôle, en communiquant au Client un préavis de résiliation, à moins que McAfee accepte par écrit de continuer le présent Accord après ledit changement de Contrôle. Le Client s'engage à avertir McAfee du changement de Contrôle à venir au moins trente (30) jours avant la date de prise d'effet dudit changement de Contrôle. Les parties sont tenues d'exécuter leurs obligations en vertu du présent Accord dans la période

qui s'écoule entre le moment où McAfee donne le préavis du changement de Contrôle et la date de résiliation des présentes. Un « Changement de contrôle » du Client est réputé avoir lieu lorsqu'une personne ou une entité, autre que les personnes et entités détenant le Contrôle du Client à compter de la date de conclusion du présent Accord entre le Client et McAfee, acquiert le Contrôle du Client.

4. En cas de résiliation du présent Accord, toutes les Périodes de licence sont résiliées. Une fois la Période de licence d'un Service donné résiliée, le Client convient que McAfee n'est pas tenu de conserver les Données client dudit Service, qui peuvent être irrévocablement supprimées dans le cadre de la gestion des enregistrements et des informations de McAfee conformément aux lois en vigueur. Dans la mesure où les Données client sont stockées par le Service, le Client est seul responsable de la récupération desdites Données.
- c. Périodes de licence. La Période de licence initiale de chaque Service de cloud (y compris tout Logiciel client cloud utilisé pour l'accès aux Services de cloud) ou de tout autre Logiciel est indiquée dans la Lettre d'octroi (« Période de licence initiale »). Une fois la Période de licence initiale écoulée, la licence des Services de cloud (y compris du Logiciel client cloud utilisé pour l'accès aux Services de cloud) ou de tout autre Logiciel est automatiquement renouvelée pour des périodes successives de durée identique à la Période de licence initiale (chacune étant une « Période de renouvellement ») à moins que (a) le Client ou le Partenaire de distribution envoie à McAfee un préavis de non-renouvellement au moins cinq (5) jours avant la fin de la Période de licence initiale ou Période de renouvellement alors en vigueur, ou (b) McAfee envoie au Client un préavis de non-renouvellement (1) pour les Clients annuels, au moins deux (2) mois avant la fin de la Période de licence initiale ou Période de renouvellement alors en vigueur ; ou (2) pour les Clients mensuels, au moins dix (10) jours avant la fin de la durée alors en vigueur.
- d. Fin de vie. La fourniture des Services de cloud et du Logiciel par McAfee est soumise à la Politique de fin de vie de McAfee disponible à l'adresse <http://www.mcafee.com/us/resources/misc/support-policy-product-support-eol.pdf>. A la date de fin de vie des Services de cloud (tel que décrit dans la Politique de fin de vie), la Période de licence des Services de cloud (y compris du Logiciel client cloud utilisé pour accéder aux Services de cloud) est résiliée.
- e. Suspension du Service. McAfee peut suspendre les Services de cloud : (a) si McAfee juge cela nécessaire pour empêcher toute utilisation interdite en cours ou suspecte ou pour y mettre fin ; ou (b) sur préavis au Client, si : (i) le Client commet une violation majeure du présent Accord ; (ii) McAfee reçoit un préavis du Partenaire de distribution indiquant que le Client est en violation majeure des présentes ; (iii) McAfee détermine que le volume des données en cours de transfert ou de traitement via les Services de cloud sur le compte du Client dépasse considérablement l'utilisation moyenne ou risque de dégrader les Services de cloud du Client ou d'autres clients ; ou (iv) en cas de menace pour la sécurité et l'intégrité de l'environnement hébergé et/ou des Données client. Toute suspension des Services de cloud s'effectue sans préjudice des droits ou obligations établis avant ou pendant la suspension, y compris l'obligation du Client de payer les frais.
- f. Maintien en vigueur. Les articles 1, 6 à 11, 13 à 18 et 20 à 29 continuent de s'appliquer après la résiliation (y compris l'expiration) du présent Accord.

7. PAIEMENTS, TAXES ET AUDIT.

- a. Paielements. Sauf si le Client achète les Produits sous licence par le biais d'un Partenaire de distribution, auquel cas les obligations de paiement seront exclusivement convenues entre le Partenaire de distribution et le Client, le Client réglera à McAfee les frais prévus dans la Lettre d'octroi dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Les retards de paiement sont soumis à un intérêt de 1,5 % par mois ou au taux le plus élevé autorisé par la loi, selon la valeur la plus basse. Toutes les obligations de paiement sont non annulables et non remboursables. Si le Client estime que la facture est incorrecte, il doit contacter McAfee par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de facturation pour avoir droit à un ajustement ou un crédit. Les frais pour une Période de renouvellement seront égaux aux frais en vigueur pendant la Période de licence initiale, sauf si McAfee a communiqué au Client un préavis écrit d'au moins trente (30) jours pour signaler l'augmentation des frais.
- b. Taxes sur les transactions. Le Client s'engage à payer toutes les taxes applicables sur les transactions, y compris, sans limitation, les taxes sur les ventes, l'utilisation et la valeur ajoutée, et les droits, les droits de douane, les tarifs et autres redevances imposées par les autorités administratives néanmoins désignées (y compris tout autre intérêt ou toute autre pénalité y afférente) sur les montants que le Client doit verser en vertu du présent Accord (« Taxes sur les transactions »). A moins que le Client achète les Produits sous licence auprès d'un Partenaire de distribution, auquel cas les obligations relatives aux Taxes sur les transactions relèvent de la responsabilité exclusive du Partenaire de distribution et du Client, McAfee s'engage à indiquer séparément sur ses factures les Taxes sur les transactions que McAfee doit collecter auprès du Client en vertu de la loi applicable. Le Client doit fournir preuve de toute exonération des Taxes sur les transactions à McAfee au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date d'échéance du règlement d'une facture. Dans le cas où McAfee ne collecte pas les Taxes sur les transactions requises auprès du Client, mais doit reverser ultérieurement lesdites Taxes à une autorité fiscale, le Client est tenu de rembourser sans délai à McAfee les Taxes susmentionnées, y compris tous les intérêts et pénalités courus lorsque la collecte et le versement en temps opportun ne sont pas imputables à la faute de McAfee.
- c. Retenues de Taxes. Tous les paiements dus par le Client sont libres de toute déduction des taxes quelconques, présentes et futures, imposées par une autorité fiscale. A moins que le Client achète les Produits sous licence auprès d'un Partenaire de distribution, auquel cas les obligations relatives aux Retenues de Taxes (tel que défini ci-dessous) relèvent de la responsabilité exclusive du Partenaire de distribution et du Client, dans le cas où le Client est tenu par la loi applicable de déduire ou de retenir les impôts sur le revenu des montants dus à McAfee en vertu du présent Accord (« Retenues de Taxes »), le Client doit fournir à McAfee la preuve que le Client a versé les Retenues de Taxes à l'autorité fiscale appropriée et payer à McAfee le montant net restant. Le Client est tenu de fournir un préavis écrit à McAfee indiquant son intention de retenir (y compris les détails des montants et le fondement juridique des Retenues de Taxes) au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date d'échéance des paiements quelconques en vertu du présent Accord, et s'engage à coopérer avec McAfee afin de réduire toute Retenue de Taxes. Si McAfee présente au Client un document officiel valide émis par l'autorité fiscale appropriée autorisant un taux inférieur des Retenues de Taxes, le Client appliquera ledit taux.

- d. Impôts sur le revenu. Chaque partie est responsable de ses propres impôts sur le revenu ou les taxes basées sur les recettes ou revenus bruts.
 - e. Audit. McAfee se réserve le droit, à ses frais, d'effectuer l'audit de la conformité du Client aux conditions du présent Accord, et le Client doit fournir tous les enregistrements et informations raisonnablement nécessaires pour McAfee aux fins dudit audit. Si une vérification révèle que le Client est redevable de frais à McAfee, ou au Partenaire de distribution, le Client réglera rapidement les montants non payés, y compris les intérêts dus pour retard de paiement. Le Client accepte la divulgation par McAfee des résultats dudit audit au Partenaire de distribution.
8. **CONFIDENTIALITÉ**. Dans le cadre du présent Accord, chaque partie peut avoir accès à des informations et documents confidentiels concernant l'autre partie. Comme mentionné dans le présent Accord, l'expression « Informations confidentielles » désigne toute information qui (a) est désignée comme « confidentielle » ou un terme similaire par la partie divulgatrice au moment de sa divulgation et, si orale ou visuelle, ladite information est confirmée comme confidentielle par la partie divulgatrice par écrit dans un délai de quinze (15) jours à compter de la divulgation ; ou (b) la partie récipiendaire doit raisonnablement considérer de préserver la confidentialité des circonstances liées à la divulgation. Toutefois les Informations confidentielles n'incluent en aucun cas les informations qui (i) étaient au préalable connues de la partie récipiendaire, (ii) sont obtenues auprès d'un tiers sans restriction similaire, (iii) sont ou deviennent accessibles au public par d'autres moyens que par la divulgation non autorisée, ou (iv) sont développées de façon indépendante par la partie récipiendaire sans utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie. Le Client reconnaît que les tarifs de McAfee, les codes d'accès aux Services de cloud et les informations non publiques relatifs aux Produits sous licence et les Droits de propriété intellectuelle de McAfee sont les Informations confidentielles de McAfee. Tel que convenu entre les parties, la partie divulgatrice détient les Informations confidentielles divulguées à la partie récipiendaire. Chaque partie s'engage à prendre des précautions raisonnables (au moins aussi importantes que les précautions qu'elle prend pour protéger ses propres informations confidentielles) pour empêcher toute utilisation ou divulgation non autorisée des Informations confidentielles de l'autre partie en sa possession. Aucune des parties n'est autorisée à (a) divulguer des Informations confidentielles de l'autre partie à un tiers pendant la durée du présent Accord et aussi longtemps que la stricte confidentialité des Informations confidentielles est par la suite maintenue et pour une durée d'au moins sept (7) ans suivant la fin des présentes, ou (b) utiliser toute Information confidentielle de l'autre partie sauf dans le cadre de l'exécution de ses obligations ou l'exercice de ses droits en vertu des présentes. Toutefois, chaque partie est autorisée à divulguer des Informations confidentielles de l'autre partie (i) à ses employés, prestataires ou agents qui ont besoin de savoir et sont soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles définies dans le présent article, et (ii) tel que requis par la loi, à condition que la partie récipiendaire informe rapidement la partie divulgatrice dès que possible et coopère avec celle-ci afin de limiter ou éviter la divulgation.
9. **PROTECTION DES DONNÉES**. Le Logiciel, les Services de cloud ou le Support peuvent utiliser des applications et outils visant à collecter des Données client qui comprennent un ou plusieurs éléments de données susceptibles d'être utilisés pour identifier une personne physique (« Données personnelles »). A des fins du présent Accord, à l'égard des Données personnelles, le Client et McAfee reconnaissent que McAfee est Responsable du traitement des données et que le Client est Contrôleur des données.
- a. McAfee collecte, traite, copie, sauvegarde, stocke, transfère et utilise (collectivement « Traitement ») les Données personnelles conformément aux instructions fournies par le Client

dans une ou plusieurs commandes en vertu du présent Accord. Le Traitement peut s'effectuer dans, depuis et vers les Etats-Unis, l'Europe ou d'autres pays ou juridictions, éventuellement en dehors de ceux du Client ou de l'Utilisateur.

- b. Pour les Données personnelles provenant du Client (aux fins des Clauses contractuelles standard, l'« Exportateur de données ») élaborées dans l'Union européenne et la Suisse (« Transfert UE »), les Clauses contractuelles standard s'appliquent au Traitement par McAfee réalisé en dehors de l'UE (qui, aux fins des Clauses contractuelles standard, est considéré comme « Importateur de données »). L'expression « Clauses contractuelles standard » désigne les clauses contractuelles standard relatives au transfert des Données personnelles d'un Contrôleur des données de l'Union européenne vers les Responsables du traitement situés dans les pays tiers conformément à la Directive européenne sur la protection des données 95/46/EC (« Directive ») ou toute autre législation qui remplace ladite Directive (ou toute autre décision ou celles qui lui succéderont qui valident de nouvelles clauses contractuelles standard relatives aux transferts aux Responsables du traitement des données dans les pays tiers). Les Clauses contractuelles standard sont disponibles sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante : [Clauses contractuelles standard](#). Les Clauses contractuelles standard cessent de s'appliquer dans le cas où McAfee est certifié en vertu du « bouclier de confidentialité » européen ou américain ou dans le cas où McAfee adopte les Règles professionnelles contraignantes du Responsable du traitement ou toute autre norme de conformité reconnue en matière du transfert légal des Données personnelles (tel que défini dans la Directive) en dehors de l'Union européenne dès réception d'un préavis de McAfee par le Client. En cas de conflit entre le présent Accord et les Clauses contractuelles standard, ces dernières prévalent. Le Client est seul responsable de la protection des droits de confidentialité et des autorisations accordées par des individus et des tiers tel que requis par une réglementation, une ordonnance ou toute autre législation, ou par les politiques ou directives internes du Client, dans le cadre de l'utilisation des Produits sous licence ou de la divulgation à McAfee des renseignements à caractère personnel.
- c. Afin d'appuyer, si nécessaire, les utilisations autorisées en vertu du présent Accord, il est possible de partager les Données personnelles avec des tiers, notamment les distributeurs, les fournisseurs et les partenaires (« Sous-traitants »). McAfee limite l'accès des Sous-traitants aux Données personnelles dans la mesure requise par l'exécution et impose des obligations contractuelles écrites qui protègent les Données personnelles pas moins que les obligations définies dans le présent Accord.
- d. McAfee peut utiliser des cookies pour stocker des informations de session utilisateur, des codes d'accès et des paramètres d'application afin de faciliter les processus de navigation du site.
- e. McAfee s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques, organisationnelles et administratives permettant de protéger des Données personnelles envoyées au Traitement contre tout accès non autorisé ou usage abusif lorsque lesdites Données se trouvent sous la garde ou le contrôle de McAfee. McAfee limite le Traitement des Données personnelles par ses employés ne disposant d'aucune autorisation et leur impose les obligations appropriées en matière de confidentialité, et de protection et de sécurité des données. McAfee ne doit en aucun cas divulguer des Données personnelles à tout tiers (y compris, à tout organisme gouvernemental, tribunal ou organisme chargé de l'application de la loi) sauf avec l'accord écrit du Client, ou tel que requis pour se conformer à la législation ou une procédure judiciaire applicable (par exemple, une citation à comparaître, un mandat ou une ordonnance du tribunal). Si un tiers demande à McAfee d'accéder aux Données personnelles ou de les modifier, McAfee peut refuser ladite demande et inviter ledit tiers à demander les Données personnelles susmentionnées directement auprès du Client et lui fournir les coordonnées de ce dernier. En

cas d'obligation de divulguer des Données personnelles à un organisme chargé de l'application de la loi ou un tiers, McAfee s'efforcera de fournir au Client un préavis raisonnable à la demande d'accès avant d'octroyer ledit accès, afin de permettre au Client de faire appel à une ordonnance de protection ou à tout autre moyen juridique adéquat. Si ledit préavis est interdit sur le plan juridique, McAfee doit prendre des mesures raisonnables pour protéger des Données personnelles contre toute divulgation non autorisée, comme s'il s'agissait d'une demande de McAfee de ses propres Informations confidentielles. McAfee s'engage à avertir le Client sans retard excessif dans le cas où McAfee constate un accès non autorisé ou un usage abusif des Données personnelles en cours de Traitement en vertu du présent Accord, et à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les conséquences et minimiser tout éventuel dommage.

10. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Les Produits sous licence sont la propriété exclusive de McAfee ou de ses donneurs de licence, qui conservent la propriété exclusive de tous les droits, titres et intérêts des Produits sous licence, et de toute œuvre dérivée de ceux-ci. Lesdits droits de propriété comprennent tous les Droits de propriété intellectuelle. Le Client accepte, pour son compte et celui de ses Filiales, qu'il/elle et ses Filiales ne prendront aucune mesure incompatible avec les Droits de propriété intellectuelle de McAfee. Le Client accepte que McAfee ait le droit absolu d'utiliser les commentaires ou recommandations fournies par le Client concernant les produits et services de McAfee et de ses affiliés, sans préavis, paiement ou consentement du Client, et que lesdits commentaires ou recommandations soient traités comme Informations confidentielles de McAfee et non du Client.

Le Client conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Données client.

11. **GARANTIE LIMITÉE, RECOURS ET CLAUSES D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ.**

- a. **GARANTIE LIMITÉE.** McAfee garantit que l'exécution des Services de cloud se fera conformément à sa Documentation. La présente garantie est personnelle au Client et ne peut pas être affectée, transférée ni répercutée à un tiers. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE NE S'APPLIQUE PAS SI : (i) LES SERVICES DE CLOUD OU LE LOGICIEL NE SONT PAS UTILISÉS CONFORMÉMENT AU PRÉSENT ACCORD OU À SA DOCUMENTATION ; (ii) LE LOGICIEL A ÉTÉ MODIFIÉ, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR UNE ENTITÉ AUTRE QUE MCAFEE ; OU (iii) UN SYSTÈME, UN ÉQUIPEMENT OU UNE TECHNOLOGIE NON FOURNI PAR MCAFEE A PROVOQUÉ UN DYSFONCTIONNEMENT DANS LES SERVICES DE CLOUD OU LE LOGICIEL.
- b. **LIMITATION DES RECOURS.** Dans le cadre du recours unique et exclusif et de la responsabilité et des obligations pleines et entières de McAfee, en cas de réclamation pour violation de la garantie en vertu du présent Accord, McAfee s'engage à réparer ou à remplacer les Services de cloud pour se conformer à la Documentation. Si McAfee n'est pas en mesure de le faire, McAfee peut, à sa seule discrétion) permettre au Client de dénoncer l'Accord immédiatement sur préavis adressé à McAfee. Le cas échéant, si le Client a versé les frais directement à McAfee et non à un Partenaire de distribution, McAfee rembourse le Client au prorata les frais versés en vertu du présent Accord pour le reste de la durée mensuelle ou annuelle alors en cours.
- c. **EXCLUSIONS ET CLAUSES D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ.**
 1. SAUF POUR LA LIMITATION DE GARANTIE DÉFINIE DANS L'ARTICLE 11(a) (LIMITATION DE GARANTIE), TOUS LES PRODUITS SOUS LICENCE, LE SUPPORT ET D'AUTRES ÉLÉMENTS SONT FOURNIS AU CLIENT « EN L'ÉTAT » ET « AVEC TOUS LES DÉFAUTS » ET MCAFEE N'OFFRE AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, ET DÉCLINE TOUTE DÉCLARATION, GARANTIE ET CONDITION, ORALE OU ÉCRITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RÉSULTANT DE LA CONDUITE HABITUELLE, DES MODALITÉS D'EXÉCUTION OU DE L'UTILISATION À DES FINS COMMERCIALES OU

AUTREMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'INTÉGRATION DE SYSTÈMES.

2. SANS LIMITATION, MCAFEE NE DÉCLARE NI NE GARANTIT EN AUCUN CAS : (i) QUE TOUT PRODUIT SOUS LICENCE, ÉQUIPEMENT, RÉSEAU, SUPPORT OU SYSTÈME FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR OU DÉFAUT ; (ii) QUE TOUT PRODUIT SOUS LICENCE, ÉQUIPEMENT, CONSEIL, RAPPORT OU RENSEIGNEMENT SERA EXEMPT DE TOUTE ERREUR OU CONFORME À UNE LOI DONNÉE ; (iii) TOUT RÉSULTAT PROFESSIONNEL QUE LE CLIENT PEUT ATTEINDRE ; (iv) QUE DES VULNÉRABILITÉS OU DÉFAILLANCES SYSTÈME, EN TOUT OU EN PARTIE, SERONT DÉTECTÉES ; OU (v) UNE PROTECTION COMPLÈTE CONTRE DES MENACES DE SÉCURITÉ OU TOUT AUTRE ÉVENTUEL RISQUE. LE CLIENT S'ENGAGE À NE PAS FAIRE DE DÉCLARATION OU TOUTE AUTRE AFFIRMATION OU À SE LIVRER À UN ACTE OU OMISSION INCOMPATIBLE AVEC LE PRÉSENT ARTICLE 11(c) (EXCLUSIONS ET CLAUSES D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ).
3. LES PRODUITS SOUS LICENCE PEUVENT ÊTRE DÉFAILLANTS ET NE SONT PAS CONÇUS, DÉVELOPPÉS, TESTÉS OU PRÉVUS POUR ÊTRE FIABLES DANS LE CADRE DES SYSTÈMES À HAUT RISQUE. MCAFEE NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE ET LE CLIENT S'ENGAGE À DÉDOMMAGER ET À EXONÉRER MCAFEE, SES AFFILIÉS ET REPRÉSENTANTS DE TOUTE RÉCLAMATION, POURSUITE, DEMANDE ET PROCÉDURE ALLÉGUANT, PRÉTENDANT, CHERCHANT OU AFFIRMANT, DE TOUTE RESPONSABILITÉ, TOUTE PERTE, TOUTE OBLIGATION, TOUT RISQUE, TOUS FRAIS, TOUT DOMMAGE, TOUTE SENTENCE, TOUTE PEINE, TOUT ACCORD, TOUT JUGEMENT, TOUTE AMENDE OU TOUTE DÉPENSE (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT) RÉSULTANT DE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DES PRODUITS SUR UN SYSTÈME À HAUT RISQUE OU EN RELATION AVEC CEUX-CI, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, CEUX QUI (a) POURRAIENT AVOIR ÉTÉ ÉVITÉS PAR LE DÉPLOIEMENT DE FONCTIONNALITÉS DE SÛRETÉ INTÉGRÉE OU DE TOLÉRANCE DE PANNES SUR LE SYSTÈME À HAUT RISQUE, OU (b) REPOSENT SUR UNE RÉCLAMATION, ALLÉGATION OU AFFIRMATION QUE LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME À HAUT RISQUE DÉPEND OU DÉPENDAIT DU FONCTIONNEMENT DES PRODUITS OU QUE LA DÉFAILLANCE DE TOUT PRODUIT A PROVOQUÉ LA PANNE D'UN SYSTÈME À HAUT RISQUE. Dans les présentes, l'expression « Systèmes à haut risque » désigne un équipement ou un système exigeant des fonctionnalités de sécurité supplémentaires telles que des fonctions de sûreté intégrée ou de performances à tolérance de pannes en vue d'en maintenir la sûreté lorsqu'il est raisonnablement prévisible qu'une défaillance de l'équipement ou du système pourrait directement entraîner la mort, des dommages corporels ou des dégâts matériels catastrophiques. Un équipement ou système doté d'une fonction de sûreté intégrée peut, en cas de défaillance, revenir dans un mode de fonctionnement sûr plutôt que de tomber en panne, inclure un système secondaire qui se déclenche pour prévenir un dysfonctionnement, ou fonctionner en secours en cas de dysfonctionnement. Un équipement ou système doté d'une fonction de tolérance de pannes peut, en cas de défaillance, continuer de fonctionner, éventuellement à un niveau réduit, plutôt que de s'interrompre complètement. Sans limitation, des Systèmes à haut risque peuvent être requis dans des infrastructures stratégiques, des

installations industrielles, des unités de production, des appareils de maintien en vie, des systèmes de navigation ou de communication des avions, trains, bateaux ou véhicules, le contrôle du trafic aérien, des systèmes d'armement, des installations nucléaires, des centrales électriques, des infrastructures et systèmes médicaux et des réseaux de transport.

4. Tiers. LE LOGICIEL ET LES Services de cloud PEUVENT CONTENIR DES PRODUITS TIERS INDÉPENDANTS ET S'APPUYER DESSUS POUR ASSURER CERTAINES FONCTIONS, NOTAMMENT DES DÉFINITIONS DE LOGICIEL MALVEILLANT, DES FILTRES URL OU DES ALGORITHMES. MCAFEE NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT À L'EXACTITUDE DE TELLES INFORMATIONS DE TIERS.
5. Retards Internet. LES Services de cloud PEUVENT FAIRE L'OBJET DE LIMITATIONS, RETARDS OU AUTRES PROBLÈMES INHÉRENTS À L'UTILISATION D'INTERNET ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES. MCAFEE N'EST PAS RESPONSABLE DES DÉLAIS, ÉCHECS DE LIVRAISON OU DOMMAGES RÉSULTANT DE TELS PROBLÈMES.
6. Sécurité. La sécurité des transmissions de données sur Internet ne peut être garantie. McAfee n'est responsable d'aucune interception ou interruption de communication par Internet ou sur des réseaux ou systèmes hors du contrôle de McAfee. Le Client est tenu de maintenir la sécurité de ses réseaux, serveurs, applications et des codes d'accès.

12. **ACCÈS DES PARTENAIRES**. Le Client reconnaît et accepte que si les Services de cloud sont achetés auprès d'un Partenaire de distribution, ce dernier peut avoir accès : (1) aux Données client ; et (2) à l'administration du système du compte du Client, y compris la possibilité de configurer le compte et les stratégies applicables.

13. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**.

- a. ABSENCE DE DOMMAGES INDIRECTS. EN AUCUN CAS, MCAFEE OU SES DONNEURS DE LICENCE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, PARTICULIER, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE, ACCIDENTEL OU EXTRA CONTRACTUEL QUEL QU'IL SOIT OU D'UN MANQUE À GAGNER, D'UNE BAISSÉ DE LA RÉPUTATION, D'UNE PERTE AU NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL, D'UNE PANNE SYSTÈME OU INFORMATIQUE OU D'UN DYSFONCTIONNEMENT, DE FRAIS LIÉS À L'ACQUISITION DE LOGICIELS OU DE Services de cloud DE SUBSTITUTION, D'UN ARRÊT DE TRAVAIL, D'UN REFUS D'ACCÈS OU D'UNE PANNE, D'UNE INTERRUPTION D'UN SYSTÈME OU D'UN SERVICE OU DE TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE OU TOUT VOL DE DONNÉES, D'INFORMATIONS OU DE SYSTÈMES. EN OUTRE, MCAFEE OU SES DONNEURS DE LICENCE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DES ALLÉGATIONS OU AFFIRMATIONS QUE LES SERVICES DE CLOUD OU LE LOGICIEL N'ÉTAIENT PAS EXEMPTS DE TOUT DÉFAUT, NE FONCTIONNAIENT PAS SANS INTERRUPTION OU ERREUR OU NE PROTÉGEAIENT PAS CONTRE TOUTES LES VIOLATIONS OU MENACES POSSIBLES DE SÉCURITÉ, TOUTES LES DÉFAILLANCES, TOUT CODE MALVEILLANT OU D'AUTRES VULNÉRABILITÉS OU UN CODE MALVEILLANT SIMILAIRE, DANS TOUS LES CAS, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE JURIDIQUE ET QU'ILS SOIENT OU NON, MÊME SI LES RECOURS EXCLUSIFS PRÉVUS PAR LE PRÉSENT ACCORD ÉCHOUE ET MÊME SI L'UNE OU L'AUTRE PARTIE A ÉTÉ NOTIFIÉE DE LA POSSIBILITÉ OU PROBABILITÉ DESDITS DOMMAGES. LESDITES LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS AUX OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE MCAFEE, À UNE NÉGLIGENCE GRAVE OU UNE FAUTE INTENTIONNELLE DE MCAFEE OU À TOUTE LIMITATION DANS LA MESURE INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

- b. PLAFOND ABSOLU. QUE LA RÉCLAMATION EN CAS DE DOMMAGES SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU EN VERTU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE MCAFEE OU DE SES DONNEURS DE LICENCE EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD OU EN RELATION AVEC SON OBJET NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER (a) POUR LES CLIENTS MENSUELS, LES FRAIS ENGAGÉS EN VERTU DES PRÉSENTES DANS LES DEUX (2) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT À L'ORIGINE DE LADITE RÉCLAMATION OU (b) LES FRAIS ENGAGÉS EN VERTU DES PRÉSENTES DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT À L'ORIGINE DE LADITE RÉCLAMATION, MOINS L'ENSEMBLE DE TOUS LES MONTANTS VERSÉS PAR LADITE PARTIE RESPONSABLE EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD OU EN RELATION AVEC SON OBJET POUR CAUSE D'ÉVÉNEMENTS DE RESPONSABILITÉ ANTÉRIEURS. LESDITES LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS AUX OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE MCAFEE, À UNE NÉGLIGENCE GRAVE OU UNE FAUTE INTENTIONNELLE DE MCAFEE OU À TOUTE LIMITATION DANS LA MESURE INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.
 - c. RÉPARTITION DU RISQUE. Les exclusions et limitations de responsabilité définies dans le présent Accord répartissent les risques entre les parties en vertu des présentes, dont certains peuvent être inconnus ou indéterminables. Les exclusions et limitations constituaient un encouragement significatif pour les parties à conclure le présent Accord, et lesdites parties s'y sont référés pour déterminer la nécessité de conclure les présentes. Chaque partie accepte les exclusions et limitations susmentionnées et reconnaît qu'à défaut de celles-ci, les frais facturés pour les Services cloud ou le Logiciel seraient plus élevés ou ne seraient pas proposés dans le cadre des présentes.
 - d. ACTIONS. Sauf pour les réclamations relatives au non-paiement ou aux violations par le Client de l'article 2 (Droit d'utilisation et restrictions), l'article 8 (Confidentialité) ou l'article 21 (Conformité), aucune des parties ne peut engager une action de redressement découlant de tout objet lié au présent Accord au moins deux (2) ans après que la partie a pris connaissance ou aurait dû prendre connaissance de l'événement à l'origine de la réclamation ou l'action.
14. **INDEMNISATION PAR LE CLIENT**. Le Client s'engage à indemniser et, à la discrétion de McAfee, à défendre McAfee de toute responsabilité ayant trait aux réclamations, dommages et intérêts, amendes, sanctions, frais et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) suite ou relativement à : (i) une violation du présent Accord par le Client ; (ii) des Données client, notamment un manquement par le Client d'obtenir toutes les autorisations nécessaires relatives aux Données client ; (iii) des taxes résultant du Logiciel et des Services de cloud, qu'elles soient en vigueur maintenant ou imposées à l'avenir (à l'exclusion des taxes reposant sur les revenus de McAfee) ; (iv) des réclamations de tiers suite à l'utilisation par le Client du Logiciel ou des Services de cloud (hors revendications selon lesquelles McAfee est tenu d'indemniser le Client en vertu de l'article 15 (Indemnisation par McAfee)) ; et (v) tout coût et tous frais d'avocat raisonnables de sorte que McAfee puisse répondre à une citation à comparaître, une injonction du tribunal ou toute autre enquête officielle du gouvernement concernant les Données client ou l'utilisation par le Client du Logiciel ou des Services de cloud.
15. **INDEMNISATION PAR MCAFEE**.
- a. McAfee s'engage à indemniser et, à sa discrétion, à défendre le Client contre les réclamations formulées à l'encontre du Client dans toute poursuite ou procédure relative à une violation directe de brevet ou de copyright, ou au détournement de secrets commerciaux de McAfee, invoqués par rapport aux Services de cloud ou au Logiciel, « en l'état » et sous la forme fournie par McAfee en vertu du présent Accord, seul et non en combinaison avec quoi que ce soit.

- b. Par dérogation à toute autre disposition des présentes, McAfee n'a aucune obligation en vertu du présent article 15 (Indemnisation par McAfee) à l'égard de ce qui suit : (a) toute réclamation (telle qu'une demande reconventionnelle) effectuée en réponse à une poursuite ou procédure engagée en premier lieu par le Client, y compris, sans limitation, alléguant une violation de brevet ; ou (b) toute réclamation dans la mesure basée réellement ou prétendument sur l'un des points suivants : (i) éléments ou fonctionnalités dans les logiciels, les services ou autres supports non fournis par McAfee ou utilisation de ceux-ci, (ii) inclusion ou utilisation par McAfee des logiciels, des technologies ou des supports fournis par le Client, (iii) respect par McAfee des conceptions, spécifications ou instructions du Client, (iv) modification de tout Logiciel par toute personne autre que McAfee, (v) utilisation des Services de cloud ou du Logiciel dans les cas où ladite utilisation est contraire aux spécifications ou instructions d'utilisation, ou aux dispositions du présent Accord, (vi) combinaison des Services de cloud ou du Logiciel avec quoi que ce soit, (vii) les Services de cloud ou le Logiciel mettent en œuvre ou respectent, en tout ou en partie, tels que livrés ou lorsqu'ils sont utilisés, une Norme, (viii) le Client a délibérément commis une violation, (ix) McAfee, le Client ou les Services de cloud ou le Logiciel commettent une violation indirecte, y compris en induisant ou en contribuant à une violation commise par un tiers, ou (x) activité qui a lieu après que le Client a été informé de la réclamation et prend connaissance des modifications ou toute autre action qui permettrait d'éviter la violation présumée.
 - c. Les obligations d'indemnisation de McAfee sont conditionnelles à une notification écrite et sans délai du Client à McAfee d'une réclamation et au droit que le Client accorde à McAfee de contrôler et d'assurer seul la défense de tout règlement de la réclamation. Le Client doit coopérer pleinement et en temps opportun avec McAfee et accorder à McAfee toute autorité, information et assistance demandée raisonnable. McAfee ne sera responsable d'aucun coût, frais ou compromis engagé ou effectué par le Client sans l'accord préalable écrit de McAfee.
 - d. A sa discrétion, McAfee contrôlera et assurera seul la défense et tout règlement des réclamations indemnisées. McAfee peut, à sa seule discrétion et à ses propres frais (a) procurer au Client le droit de continuer à utiliser les Services de cloud ou le Logiciel ; (b) remplacer les Services de cloud ou le Logiciel concernés par les Services de cloud ou le Logiciel ne constituant aucune violation ; (c) modifier les Services de cloud ou le Logiciel concernés de sorte qu'ils mettent fin à ladite violation ; ou (d) à réception par McAfee de la déclaration et promesse écrite du Client que toutes les instances du Logiciel concerné ont été supprimées et que le Client n'utilisera pas lesdits Services de cloud et Logiciel, créditera ou remboursera au Client au prorata les montants déjà versés par le Client pour le reste de la Période de licence en vigueur.
 - e. L'indemnisation effectuée conformément au présent article 15 (Indemnisation par McAfee) énonce l'entière responsabilité de McAfee et le recours exclusif du Client ayant trait aux manquements relatifs aux brevets, droits de copyright ou secrets commerciaux commis par les Services de cloud ou le Logiciel. Ladite indemnisation est personnelle au Client et ne peut pas être affectée, transférée ni répercutée à un tiers.
16. **RENONCIATION.** Tout manquement ou retard d'une partie dans l'exécution d'une disposition quelconque du présent Accord ne doit pas être interprété comme une renonciation à une disposition ou à un droit d'exécuter ladite disposition ou toute autre clause des présentes à tout moment. Aucune renonciation à une disposition quelconque du présent Accord ne sera valide à moins qu'elle soit faite par écrit, indique la disposition à annuler et soit signée par la partie autorisant la renonciation.

17. **DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES.** Le présent Accord et tout litige qui en découle ou s'y rapporte sont régis par les lois des Etats-Unis et l'Etat de Delaware, sans égard aux principes relatifs aux conflits de lois. Les parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (1980). Tout litige découlant du présent Accord ou s'y rapportant sera résolu comme suit : l'une ou l'autre des parties s'engage à remettre un avis du litige, y compris sa description détaillée, et les documents pertinents. Les dirigeants de chaque partie sont tenus ensuite de tenter de résoudre le litige. Si les parties ne parviennent pas à résoudre le litige dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de son préavis, l'une ou l'autre des parties peut soumettre une demande de médiation. Les parties doivent ensuite tenter de résoudre le litige en saisissant un médiateur. Si les parties ne parviennent pas à résoudre le litige dans un délai de soixante (60) jours après la date de la demande de médiation, l'une ou l'autre des parties peut tenter des poursuites. La procédure de résolution des litiges énoncée dans le présent article ne s'applique pas aux réclamations de détournement de secrets commerciaux ou de violation des obligations de confidentialité si la mesure de redressement demandée comprend une injonction ou toute autre mesure réparatoire non pécuniaire. Les tribunaux d'état et fédéraux siégeant à Wilmington, Delaware, ont compétence exclusive pour tout litige découlant du présent Accord-cadre de services (MSA) ou s'y rapportant. Les Parties reconnaissent la compétence personnelle desdits tribunaux. Les réclamations de détournement de secrets commerciaux ou de violation des obligations de confidentialité peuvent également être faites auprès d'un tribunal quelconque ayant compétence à l'égard des parties si la mesure de réparation demandée comprend une injonction ou toute autre mesure réparatoire non pécuniaire. Une partie ayant obtenu un jugement contre l'autre partie auprès des tribunaux cités dans le présent article peut faire appliquer ledit jugement auprès d'un tribunal quelconque ayant compétence à l'égard des parties.
18. **AVIS.** Tous les avis juridiques destinés à McAfee en vertu du présent Accord doivent être adressés à l'attention du service juridique, « Attention: Legal Department » 5000 Headquarters Dr., Plano, TX 75024. Tous les avis juridiques peuvent être envoyés au Client aux coordonnées enregistrées auprès de McAfee, comme indiqué dans les informations d'inscription que le Client a fourni à l'achat des Services de cloud ou en s'y inscrivant. Les avis seront réputés prendre effet dès leur réception. Le Client est tenu de s'assurer que les coordonnées dont dispose McAfee sont à jour.
19. **MODIFICATION DES CONDITIONS.** McAfee se réserve le droit de modifier les conditions du présent Accord à tout moment, en vigueur dès la publication d'une version mise à jour à l'adresse <http://www.mcafee.com/us/about/legal/saas-terms.aspx>. Le Client est tenu de vérifier régulièrement le présent Accord. Le fait de continuer à utiliser le Logiciel ou les Services de cloud après une telle modification sera considéré comme une acceptation par le Client des modifications.
20. **CESSION.** Le Client n'est pas autorisé à céder le présent Accord, que ce soit sous l'effet d'un contrat, d'une loi ou autre, sans autorisation préalable écrite de McAfee. Toute tentative du Client à céder le présent Accord, y compris tout droit, toute responsabilité ou toute obligation en vertu des présentes, sans autorisation écrite de McAfee est considérée comme une violation majeure du présent Accord et sera nulle et non avenue. McAfee peut céder le présent Accord à sa seule discrétion. Sous réserve de la restriction susmentionnée s'appliquant à la cession de l'Entreprise, le présent Accord lie et s'applique au profit des parties et de leurs successeurs et ayants droit respectifs.

21. **CONFORMITÉ.** Chaque Partie doit se conformer à toutes les lois en vigueur dans le cadre de l'exercice de ses activités, tout en tenant compte de ses droits et obligations définis aux présentes, y compris, sans limitation, aux lois et réglementations applicables en matière de confidentialité et de contrôle des exportations, à la loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) et à d'autres lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Le Client peut, directement ou non, exporter ou transférer tout Produit sous licence ou des données techniques (en tout ou en partie) ou tout processus ou service généré par l'un des Produits sous licence, vers un pays quelconque où ladite exportation ou transmission est limitée par les lois en vigueur, sans autorisation, si nécessaire, du Bureau de l'industrie et de la sécurité du ministère américain du commerce ou de toute autre entité gouvernementale applicable semblable ayant compétence sur ladite exportation ou transmission. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Produits sous licence à des fins de conception, développement, ingénierie, fabrication, production, montage, test, réparation, maintenance, fonctionnement, démilitarisation, destruction, traitement, utilisation, configuration, adaptation ou modification de toute activité ou tout objet relatif à la défense, l'armée, le renseignement, le nucléaire ou l'espace ou des technologies des missiles, y compris, sans limitation, les éléments répertoriés dans (a) la liste des biens sensibles, la liste des biens très sensibles et/ou la liste des munitions de l'Arrangement de Wassenaar ; (b) la liste des munitions des Etats-Unis (« USML », titre 22 du Code de la réglementation fédérale (CFR, Code of Federal Regulations), partie 121) des réglementations américaines en matière de trafic international d'armes (ITAR, International Traffic in Arms Regulations) ; ou (c) la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne, sauf autorisation du gouvernement américain par le biais d'une réglementation ou une licence spécifique. Le Client s'engage à ne pas communiquer ou divulguer à McAfee toute Information confidentielle directement liée à toute activité ou tout objet relatif à la défense, l'armée, le renseignement, le nucléaire ou l'espace. Le Client s'engage à ne pas transférer, revendre, détourner, exporter ou réexporter tout Produit sous licence ou toute information technique ou des supports associés vers (i) les pays sous embargo américain ou (ii) toute personne ou entité répertoriée dans une ordonnance de refus émise par le gouvernement américain ou tout autre gouvernement concerné. Le Client déclare et garantit que ni le Bureau de l'industrie et de la sécurité ni tout autre organisme ou gouvernement n'ont suspendu, révoqué ou refusé les privilèges d'exportation du Client et que ce dernier s'engage à ne pas fournir de Produits sous licence à toute personne ou entité dont les privilèges d'exportation ont été suspendus, révoqués ou refusés. Les produits de McAfee peuvent nécessiter l'autorisation d'une autorité américaine ou de toute autre autorité concernée, y compris, sans limitation, de l'Union européenne, avant d'exporter, d'importer ou d'utiliser des restrictions dans d'autres pays. Des informations supplémentaires relatives à la conformité aux lois sur le contrôle des exportations sont disponibles à l'adresse : <http://www.mcafee.com/us/about/export-compliance.aspx>.
22. **AVIS AUX UTILISATEURS FINAUX DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS :** Le Logiciel et les Services de cloud sont considérés comme du « logiciel informatique commercial » et de la « documentation de logiciel informatique commercial », conformément aux paragraphes DFAR 227.7202 et FAR 12.212 en vigueur. Tout usage, modification, reproduction, diffusion, exécution, affichage ou divulgation du Logiciel ou des Services de cloud par le gouvernement des Etats-Unis est uniquement régi par les dispositions du présent Accord et est interdit, sauf dans les limites expressément autorisées par les présentes.
23. **FORCE MAJEURE.** McAfee n'est pas responsable des retards, manquements, dommages, pertes, destructions ou dysfonctionnements ou des éventuelles conséquences qui pourraient en résulter, causés par les forces de la nature ou toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

24. **INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD.** Le présent Accord représente l'intégralité de l'accord entre les parties, et remplace et annule expressément toute autre forme de communication, déclaration ou publicité, écrite ou orale, sur les sujets abordés dans la présente. Toutefois, le présent Accord, y compris, sans limitation, sa résiliation, n'a aucun effet sur tout accord de non-divulgaration signé entre les parties, qui reste pleinement en vigueur et de plein effet sous la forme d'accord distinct conformément à ses conditions. Les dispositions expresses du présent Accord contrôlent toute modalité d'exécution, tout cours de transaction ou tout usage du commerce ne respectant pas l'une quelconque des dispositions des présentes. Les dispositions du présent Accord prévalent nonobstant toute disposition distincte, contradictoire ou supplémentaire susceptible de figurer dans tout bon de commande, tout accusé de réception, toute facture ou tout autre document écrit émis par le Client en rapport avec les présentes.
25. **DISSOCIABILITÉ.** Les parties prévoient que si un tribunal juge non valide ou inexécutable une disposition ou une partie du présent Accord en vertu des lois en vigueur, ledit tribunal modifie la disposition ou la partie susmentionnée dans la mesure minimale requise pour la rendre valide et exécutable, ou s'il échoue, le tribunal dissociera ou supprimera la disposition ou la partie des présentes. Toute modification d'une disposition ou d'une partie ou leur suppression du présent Accord en vertu de cet article n'affectera pas la validité ni la force exécutoire des dispositions restantes des présentes qui demeureront pleinement en vigueur.
26. **RECOURS.** Tous les recours disponibles de l'une ou l'autre des parties en cas de violation du présent Accord sont cumulatifs et peuvent s'exercer concurremment ou séparément. L'exercice d'un recours n'est pas considéré comme un choix de ce recours et n'exclut pas l'exercice d'un autre recours.
27. **RELATION.** La relation entre McAfee et le Client définie dans le présent Accord est celle d'entrepreneurs indépendants, et aucun élément des présentes (a) n'accorde à l'une ou l'autre des parties le pouvoir de diriger et contrôler les activités quotidiennes de l'autre partie ; (b) ne fait des parties des partenaires, des coentreprises, des copropriétaires ou autrement des membres d'une entreprise commune ; ou (c) ne permet à aucune des parties de créer ni d'assumer aucune obligation pour le compte de l'autre partie. La relation envisagée par le présent Accord est non exclusive et n'interdit pas à l'une ou l'autre des parties de conclure des accords avec des tiers. Chaque partie comprend et reconnaît que (a) l'autre partie peut développer ou acquérir des technologies, des logiciels, du matériel et des données pour ses propres produits et services, et que les produits ou services existants ou prévus et développés ou acquis par une partie, peuvent contenir des idées ou des concepts similaires ou identiques à ceux des Informations confidentielles ou des Produits sous licence en vertu des présentes ; et (b) la conclusion du présent Accord n'interdit pas à l'une des parties de développer ou d'acquérir des produits sans obligation envers l'autre partie.
28. **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES ET LETTRE D'OCTROI.** En cas de conflit entre une Lettre d'octroi, les Conditions supplémentaires et/ou l'Accord d'abonnement, les Conditions supplémentaires prévalent sur la Lettre d'octroi et l'Accord d'abonnement, mais uniquement dans le cadre du Service approprié. Par ailleurs, l'Accord d'abonnement prévaut sur la Lettre d'octroi.
29. **TIERS.** Toutes les exclusions de garantie et limitations de recours et de dommages figurant dans le présent Accord et qui s'appliquent à McAfee (y compris, sans limitation, les exclusions de garantie et limitations de responsabilité) s'étendent également aux affiliés, fournisseurs tiers et donneurs de licence de McAfee et s'appliquent relativement à ceux-ci comme tiers bénéficiaires. Sauf dans les cas prévus dans le présent article 29 (Tiers), les parties ne prévoient pas de créer en vertu du présent Accord toute obligation, tout avantage ou tout droit de la part de McAfee ou le Client envers un tiers quelconque. De même, aucune clause des présentes ne peut être interprétée aux fins susmentionnées.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

A. Licence du Logiciel local

Les conditions générales (« Conditions supplémentaires ») s'appliquent à tous les Clients qui utilisent le Logiciel local, et sont incluses dans le présent Accord comme suit :

1. **DÉFINITIONS.** Les termes définis utilisés dans ces Conditions supplémentaires ont les significations énoncées dans l'Accord d'abonnement ou les significations données ci-dessous.
 - a. Le terme « Logiciel local » désigne tout Logiciel identifié dans la Lettre d'octroi applicable et qui peut être utilisé sans les Services de cloud. Un Logiciel local peut également comprendre d'autres fonctionnalités ou des fonctions accessibles uniquement via un abonnement valable ou un accord de support actif pour certains Services de cloud, tel que l'exige l'offre spécifique.
2. **ACCORD DE LICENCE DU LOGICIEL EN LOCAL.** Tous les Logiciels locaux sont fournis conformément à l'Accord de licence utilisateur final de McAfee (« EULA »), disponible à l'adresse suivante : <http://www.mcafee.com/us/about/legal/end-user-license-agreements.aspx>. Les conditions du présent Accord d'abonnement et les Conditions générales supplémentaires viennent compléter l'EULA en ce qui concerne les Logiciels locaux.
3. **EXIGENCES LIÉES AUX Services de cloud.** Certaines fonctionnalités ou fonctions des Logiciels locaux requièrent un abonnement valable ou un accord de support actif pour l'accès aux Services de cloud qui l'accompagnent. L'achat d'une licence de Logiciel local par le Client comprend uniquement les fonctionnalités et fonctions dudit Logiciel local qui ne requièrent pas de Services de cloud, et n'autorise pas le Client à utiliser les fonctionnalités et fonctions des Services de cloud.
4. **MISES À JOUR ET MISES À NIVEAU.** A l'expiration de la période de support acquise par le Client pour le Logiciel local, le Client n'a plus aucun droit de recevoir des Mises à jour ou des Mises à niveau dudit Logiciel en local.

B. Services gratuits

Les conditions générales (« Conditions supplémentaires ») s'appliquent à tous les Clients qui utilisent les Services gratuits, et sont incluses dans le présent Accord comme suit :

1. **DÉFINITIONS :** Les termes définis utilisés dans ces Conditions supplémentaires ont les significations énoncées dans l'Accord d'abonnement ou les significations données ci-dessous.
 - a. Outre la définition fournie dans l'Accord d'abonnement, l'expression « Services de cloud » comprend les versions gratuites des Services de cloud que McAfee propose au Client tel qu'indiqué dans l'une ou plusieurs Lettres d'octroi, y compris (i) toute fonctionnalité incluse dans un abonnement payant que McAfee ne facture plus ou que McAfee, à sa seule discrétion, propose au Client sans frais, et (ii) d'autres fonctionnalités que McAfee met à la disposition du Client à titre gratuit, qui sont qualifiées par McAfee de « préliminaires », « limitées », « bêta » ou autrement d'expérimentales, non testées ou non entièrement opérationnelles, et qui ne sont pas à tester sur une durée limitée à des fins d'évaluation du Client (individuellement, les « Services gratuits »). Les « Services gratuits » incluent également tout Logiciel ou service les accompagnant que McAfee propose sans frais au Client gracieusement et à sa seule discrétion.
2. **PÉRIODE DE LICENCE.** Pour les Services gratuits, soumis aux conditions des présentes, la Période de licence demeure valable aussi longtemps que McAfee met lesdits Services à la disposition du Client. McAfee peut décider de fournir les Services gratuits au Client avant, pendant ou après l'abonnement payé du Client aux Services de cloud ou au Logiciel. En outre,

toute utilisation est soumise aux conditions de l'Accord alors en vigueur aussi longtemps que les Services gratuits sont mis à la disposition du Client.

3. **MISES À JOUR/ASSISTANCE/FIN DE VIE.** Toutes les mises à jour ou l'assistance de l'utilisateur final assurées dans le cadre des Services gratuits sont fournies à la seule discrétion de McAfee et peuvent être interrompues à tout moment. McAfee peut à tout moment et à sa seule discrétion choisir d'arrêter certains Services gratuits ou leurs fonctionnalités particulières (« Résiliation des Services gratuits »). Les Services gratuits sont expressément exclus de la Politique de fin de vie de McAfee. Au lieu de cela, McAfee s'engage à déployer des efforts commercialement raisonnables pour communiquer un préavis de trente (30) jours au Client avant la Résiliation des Services gratuits. McAfee n'est pas tenu de fournir aux Clients du Support pour les Services gratuits.
4. **FORUM DE LA COMMUNAUTÉ.** Les Clients peuvent, à leur gré, échanger des idées et des données techniques concernant les Services gratuits sur la page Cloud Visibility - Community Edition à l'adresse : <https://community.mcafee.com/community/business/data/cloud-visibility>. McAfee n'appuie, ne justifie ou ne garantit aucune information publiée sur ce site. De plus, toute utilisation desdites informations est effectuée aux seuls risques du Client.
5. **CLAUDE D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ.** Le Client reconnaît que les Services gratuits peuvent contenir des erreurs, des défauts ou d'autres problèmes susceptibles d'entraîner des dysfonctionnements ou d'autres pannes du système, des violations de sécurité, des interruptions ou des fuites de données. **PAR CONSÉQUENT, LA LIMITATION DE GARANTIE DÉFINIE DANS L'ARTICLE 11(a) DE L'ACCORD D'ABONNEMENT NE S'APPLIQUE PAS AUX SERVICES GRATUITS. AU LIEU DE CELA, LES SERVICES GRATUITS SONT FOURNIS AU CLIENT UNIQUEMENT « EN L'ÉTAT ». EN OUTRE, MCAFEE DÉCLINE TOUTE GARANTIE ET RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC LESDITS SERVICES GRATUITS. LE CLIENT ASSUME TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES SERVICES GRATUITS.** Par ailleurs, le Client reconnaît que McAfee n'a fait aucune promesse ou garantie au Client quant à l'annonce ou la mise à disposition future à qui que ce soit des Services gratuits, que McAfee n'a aucune obligation expresse ou implicite envers le Client d'annoncer ou de lancer des Services gratuits, et que McAfee n'est nullement tenu de lancer un produit similaire aux Services gratuits ou compatible avec ceux-ci, ni une quelconque mise à jour desdits Services gratuits.
6. **ABSENCE D'ACCORD DE NIVEAU DE SERVICE.** Tout Accord de niveau de service qui, à la seule discrétion de McAfee, est proposé effectivement ou éventuellement pour les Services de cloud, ne s'applique pas aux Services gratuits. En cas de panne couverte des Services gratuits ou d'autres problèmes liés à ceux-ci, le Client et autres utilisateurs desdits Services gratuits ne peuvent formuler aucune réclamation en vertu de l'Accord de niveau de service.
7. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ. LORSQUE LA RESPONSABILITÉ CIVILE NE PEUT PAS ÊTRE EXCLUE MAIS QU'ELLE PEUT ÊTRE LIMITÉE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE MCAFEE ET DE SES DONNEURS DE LICENCE EN RAPPORT AVEC LES SERVICES GRATUITS EST LIMITÉE À LA SOMME DE CENT (100) DOLLARS AMÉRICAINS AU TOTAL (OU À LA VALEUR ÉQUIVALENTE ACTUELLE DANS LA DEVISE LOCALE APPROPRIÉE).**
8. **STOCKAGE DES DONNÉES DES SERVICES GRATUITS.** McAfee n'est pas dans l'obligation de conserver les Données client ou d'autres informations des Clients envoyées ou collectées par le biais des Services gratuits. McAfee peut supprimer lesdites Données client et d'autres informations des Clients, et ce, à sa seule discrétion et sans en avertir préalablement le Client.